

CENTRE DE FORMATION

Doux Réflex'



« PRATICIEN A LA REFLEXOLOGIE PLANTAIRE »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet :

- L'organisme de formation Doux réflex' s'engage à organiser et enseigner le programme complet de la formation à la Réflexologie Plantaire (« Praticien à la réflexologie plantaire ») selon la méthode INGHAM.

Prérequis :

- Être majeur à l'entrée de la formation. CV + lettre de motivations spécifiant les attentes et les objectifs des stagiaires. Rencontre avec la directrice du centre de formation.

Organisation de l'action de formation :

- La durée de la formation est de 133h en présentiel, pratique et théorie.
- 200h en distanciel, apprentissage de l'anatomie/physiologie, mise en pratique des séances demandée et réalisation du rapport des cas pratiques (25 séances à retranscrire sous forme de dossier relié).
- A l'issue de chaque session une feuille de présence sera à signer matin et après-midi.
- Une attestation de présence sera délivrée à chaque fin de session.
- La formation Doux Réflex' accueille de 4 à 10 stagiaires maximum.

Lieu de la formation : La formation Doux Réflex' se déroule à :

La salle GINKO
9 Quai Gambetta
49170 Chalonnes sur Loire

Horaires et durée : La formation se déroule sur une durée de 10 mois. De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Modalités de paiement :

- Le futur apprenant a le choix de bénéficier d'une demande de prise en charge, à cet effet un devis sera effectuer par le centre de formation.
- Par un financement personnel sur sa totalité ou avec une facilité de paiement possible (paiement en 4, 3 ou 2 fois)

Version le 23/06/2022

EOUZAN MARINA- FORMATRICE

Enregistré sous le n° 52490392649 auprès de la DREETS des pays de la Loire

(Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'état)

Tél : 07.77.80.07.52 / Email : douxreflex@outlook.fr / Site internet : www.douxreflex.fr

CENTRE DE FORMATION

Doux Réflex'



« PRATICIEN A LA REFLEXOLOGIE PLANTAIRE »

- Après un délai de rétractation spécifié dans le contrat, le futur stagiaire devra versé un acompte de réservation (à l'ordre du Centre de formation Doux Réflex'), un reçu sera délivré.
- Le solde sera à régler soit à l'entrée en formation pour sa totalité ou en plusieurs fois sur la durée de la formation (un échéancier sera établi).
- La facture du solde de la formation est due à l'issue de la prestation.
- Les prix de l'action de formation inclut :
 - Frais d'inscription et supports pédagogiques
 - Enseignement en présentiel
 - Location des locaux
 - Tout le matériel mis à disposition
 - Suivi pédagogique en distanciel
 - Passage devant le jury pour la validation des compétences pratiques à la réflexologie plantaire.

Inscriptions et dispositions financières :

- Toute inscription sera pris en considération et définitive dès lors de la réception de tous les documents demandés dûment rempli, daté et signé.
- En cas de prise en charge, l'inscription au centre de formation sera effective et définitive qu'à la signature de la convention par l'organisme concerné.
- Il est fortement conseillé de fournir la convention au centre de formation, au minimum 2 mois avant l'entrée en formation. Passé ce délai, la réservation du futur stagiaire sera annulée. En effet, le centre de formation ne pourra assurer le suivi administratif d'un dossier remis ou envoyé trop tardivement. Néanmoins l'apprenant pourra s'inscrire sur une autre date ou opter par un financement personnel.

Délai de rétractation :

- Toute annulation 30 jours avant la date de début de formation, l'acompte sera remboursé dans son intégralité.

Version le 23/06/2022

EOUZAN MARINA- FORMATRICE

Enregistré sous le n° 52490392649 auprès de la DREETS des pays de la Loire

(Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'état)

Tél : 07.77.80.07.52 / Email : douxreflex@outlook.fr / Site internet : www.douxreflex.fr

CENTRE DE FORMATION

Doux Réflex'



« PRATICIEN A LA REFLEXOLOGIE PLANTAIRE »

Délai de rétractation :

- Toute annulation 30 jours avant la date de début de formation, l'acompte sera remboursé dans son intégralité.
- **Toute annulation de moins de 30 jours, l'acompte ne sera pas restitué .**
- **A compter de la date et signature du contrat professionnelle de formation, le futur stagiaire a un délai de 10 jours de rétractation.** L'apprenant en informe l'organisme par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucunes sommes n'est exigées à l'apprenant.

Interruption de la formation :

- Toute formation commencée est due à l'exception de cas de force majeure avec justificatif obligatoire . Dans ce cas l'organisme de formation se réserve le droit de conserver 50% de la somme restante à titre de dédommagement.
- Si l'apprenant est dans l'incapacité de poursuivre la formation dûment reconnue et avec un justificatif demandée, dans ce cas, le contrat de formation sera résilié et seules les prestations dispensées seront dues au prorata de leur valeur (heures de présence ou forfait journalier).

Absences :

Toute absence devra être signalée par mail ou téléphone avant l'heure de début de formation (9h).

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'est pas réglé à l'amiable, seul LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGERS sera compétent pour régler ce litige.

**Signature et cachet
Centre de formation**

**Signature du stagiaire
(Précédée de la mention «lu et approuvé »)**

Version le 23/06/2022

EOUZAN MARINA- FORMATRICE

Enregistré sous le n° 52490392649 auprès de la DREETS des pays de la Loire

(Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'état)

Tél : 07.77.80.07.52 / Email : douxreflex@outlook.fr / Site internet : www.douxreflex.fr